

Convention Chambre d'Agriculture / Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne
Soutien financier des audits de panneaux photovoltaïques en toiture réalisés dans le cadre de l'opération pilote

Entre la Chambre d'Agriculture de la Meuse, représentée par Jean-Luc PELLETIER, Président, les ROISES Savonnières devant Bar CS 10229, 55005 BAR LE DUC Cédex

Et

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Préambule :

La Chambre d'Agriculture de la Meuse lance un appel à manifestation d'intérêt sur le territoire de la Communauté de Communes pour permettre le développement de centrales photovoltaïques en toiture à l'attention de l'ensemble des exploitations agricoles locales. Cette opération se décline en 3 volets optionnels :

- Une étude de faisabilité sur les toitures des bâtiments
- Une étude sur l'autoconsommation et son intérêt économique
- La participation à un Appel d'Offre Régional pour l'achat de panneaux photovoltaïques pour en réduire les coûts.

Article 1

La Communauté de Communes souhaite participer financièrement à la réalisation de ces audits.

Article 2 :

La Chambre d'Agriculture s'engage à communiquer à la Communauté de Communes la liste des audits réalisés.

Article 3 :

La présente convention est établie pour l'année 2023.
Elle pourra être modifiée ou dénoncée par l'une des deux parties.

Article 4 :

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne s'engage à reverser à la Chambre d'Agriculture de la Meuse, 100€ non soumis à TVA pour chaque audit réalisé sur le territoire, dans la limite de 25 audits en 2023. La Chambre d'Agriculture s'engage à facturer la collectivité à la fin de l'année.

Fait à Bar le Duc,
Le

Pour la Chambre d'Agriculture
Le président,
Jean-Luc PELLETIER

Pour
La Présidente,
Martine AUBRY

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/03/2023 055-200066140-20230228-DE_2023_008-DE